

Appel à projets relatif à la production externe de programmes télévisuels pour l'année 2017

Pour les besoins des grilles de programmes de ses chaînes pour l'année 2017, l'Établissement Public de Télévision (EPTV) lance à l'intention des producteurs audiovisuels nationaux, publics et privés, un appel à projets pour la production externe de programmes télévisuels, selon les genres, les formats et les critères suivants :

1 Feuilletons

Contenu/public ciblé : Drame social, sentimental

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : 30

Durée : de 40 à 45 minutes

2 Séries de fiction

Contenu/public ciblé : Comédie familiale, jeunesse, enfants, action, policier

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : 15 ou 30

Durée : 26 et 45 minutes

3 Sitcoms

Contenu/public ciblé : Comédie familiale, jeunesse, enfants

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : 15 ou 30

Durée : 13, 20 et 26 minutes

4 Shortcoms

Contenu/public ciblé : Comédie familiale, jeunesse, enfants

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre : d'épisodes : 30

Durée : 5 à 7 minutes

5 Téléfilms

Contenu/public ciblé : sociétal, sentimental, comédie, action

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Durée : de 80 à 90 minutes

6 Caméras cachées

Contenu/public ciblé : gags pour grand public, jeunesse et enfants

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : 30

Durée : 5 à 7 minutes

7 Programmes culinaires

Contenu/public ciblé : recettes de cuisine pour adultes, jeunesse et enfants

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : 30

Durée : 13 et 26 minutes

8 Programmes culturels

Contenu/public ciblé : Arts, culture et patrimoine

Langue : Arabe, Tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, targui et chenoui)

Nombre d'épisodes : Indéterminé

Durée : 26 et 52 minutes

Conditions générales

Outre le respect des normes de qualité technique, artistique et esthétique en usage dans la profession, les contenus des projets soumis devront être conformes aux valeurs familiales, sociétales et culturelles du public algérien. Ils devront promouvoir les principes du respect de l'autre, de la tolérance, de la solidarité et du vivre-ensemble. Ils devront bannir toute expression ou manifestation encourageant la violence, en particulier envers les enfants, les femmes et les personnes vulnérables ainsi que la ségrégation et l'exclusion sous toutes leurs formes ; qu'elles soient basées sur le sexe, la race, la culture, la région, la nationalité ou la confession.

Composition du dossier à fournir

Les projets doivent être proposés sous la forme d'un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une note d'intention

- Un synopsis détaillé (3 pages minimum) du projet proposé (global et par épisode)

- Le CV de l'auteur

- Le CV du producteur exécutif

- Le CV du réalisateur

- Le casting proposé

- Tout autre élément jugé utile par le porteur du projet (scénario, numéro-pilote, maquette de décors,...)

Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers en **cinq (5) exemplaires** devront être déposés auprès de la Direction de la production des programmes sise à l'Avenue de l'Indépendance, Alger, ou faire l'objet d'un envoi électronique à l'adresse suivante **soumissionprog@entv.dz** et ce, au **plus tard le 23 janvier 2017 à 00 heure.**

Procédure de sélection des projets

La sélection des projets passera par les deux étapes suivantes :

- La présélection sur examen des dossiers

Un groupe de travail composé de professionnels des Directions de la production et de programmation étudiera les dossiers des projets proposés et présélectionnera, sur la base des éléments d'appréciation soumis, ceux qui correspondent le mieux aux besoins des grilles des programmes des chaînes de l'Etablissement.

Les porteurs de projets pourraient, le cas échéant, être invités à un exposé oral devant le groupe de travail.

- La sélection sur appréciation du scénario

Les porteurs des projets présélectionnés, à l'exception de ceux des caméras cachées et des programmes culinaires, seront invités à soumettre cinq (5) exemplaires du scénario complet, accompagné de l'accusé de dépôt de l'œuvre auprès de l'ONDA et du contrat de cession des droits de l'auteur, pour une lecture intégrale et approfondie par les membres de la Commission de lecture de l'Etablissement.

Les porteurs des projets présélectionnés devront en outre fournir les éléments suivants :

- La fiche technique et artistique finale du projet présélectionné
- Un devis de production estimatif du projet présélectionné
- Un plan de travail
- Le dépouillement
- Une copie du registre de commerce
- Les statuts de la société
- Une copie de l'identifiant fiscal de la société
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de la société
- Un certificat d'existence de la société
- Un extrait de rôles de la société
- La carte de mise à jour CNAS du personnel

Les projets présélectionnés mais dont les dossiers sont incomplets seront écartés de la procédure de sélection.

Formalisation du projet de production externe

Dans le cas où le scénario fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de lecture, le dossier est transmis à la Commission d'évaluation des devis de production externe de l'Etablissement pour fixer le montant du budget de production. En cas d'accord entre l'Etablissement et le porteur de projet, un contrat de production exécutive est conclu entre les deux parties.

Suivi de la production

L'Etablissement se réserve le droit de suivre le déroulement de la production à toutes ses étapes. A ce titre, le producteur exécutif est tenu de répondre aux demandes d'information émanant de l'Etablissement, de faciliter les visites et inspections sur les sites de production et de tenir compte des remarques et instructions qui pourraient lui être adressées.

Evaluation des productions après livraison

L'Etablissement procédera au visionnage des productions livrées afin de s'assurer de leur conformité aux conditions contractuelles convenues. Sur la base des observations de la Commission de visionnage, et dans le cas où une production s'avère être de qualité inférieure au niveau requis, l'Etablissement se réserve le droit de faire réévaluer à la baisse, par la Commission d'évaluation des devis de production, le budget de production initialement convenu.